



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Vaccination des sapeurs-pompiers étrangers

Question écrite n° 979

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la question des renforts de sapeurs-pompiers étrangers dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt en France au cours de l'été 2022. Il souhaite connaître le nombre de sapeurs-pompiers ainsi reçus en renfort, leur nationalité et leur lieu d'intervention. Il souhaite également savoir si le schéma vaccinal de ces pompiers étrangers était complet et comment il a été contrôlé. Au cas où cela ne serait pas le cas, il souhaite savoir quelles démarches ont été faites auprès des sapeurs-pompiers français suspendus parce que non vaccinés afin qu'ils puissent également être mobilisés dans la lutte contre le feu.

Texte de la réponse

La France a activé, durant l'été 2022, le Mécanisme de Protection Civile de l'Union européenne (MPCU), afin de faire face aux feux qui touchaient notamment les forêts du Sud et Sud-Ouest de la France. Ainsi, des renforts terrestres de lutte contre les feux de forêt ont été mis à disposition de la France au mois de juillet 2022, selon le format suivant : – 65 sapeurs-pompiers allemands et 24 véhicules ; – 73 sapeurs-pompiers autrichiens et 14 véhicules ; – 77 sapeurs-pompiers roumains et 14 véhicules ; – 146 sapeurs-pompiers polonais et 49 véhicules ; – 12 sapeurs-pompiers suisses et 4 véhicules (coopération bilatérale, hors MPCU). Ces renforts terrestres européens ont été utilisés sur les feux de forêts du Sud-Ouest, à Landiras et à la Teste-de-Buch. Concernant le schéma vaccinal de ces renforts, il avait été requis auprès des pays partenaires que les sapeurs-pompiers soient à jour des obligations vaccinales applicables dans leur pays d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 979

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 novembre 2022

Question publiée au JO le : [30 août 2022](#), page 3869

Réponse publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1477